La solidarité, un investissement d'avenir

Jean-Marie BARBIER
Président de l'APF

Comment a évolué la perception de la problématique des dépassements d'honoraires au sein de votre association ces dernières années ?

Jean-Marie BARBIER : Pour la plupart, les personnes en situation de handicap ont peu de revenus et le dépassement d'honoraires est donc un critère éliminatoire dans le choix d'un professionnel de santé. Ce phénomène va d'ailleurs manifestement en s'aggravant. Les dépassements sont un aspect du problème que pose l'accès aux soins en général, pour les personnes en situation de handicap qui sont aussi confrontées à l'accessibilité physique des lieux et du matériel de soins. Sur certaines communes par exemple, nous en sommes réduits à échanger les adresses de cabinets dentaires accessibles. En outre, nombre de personnes handicapées le sont à la suite d'une maladie invalidante nécessitant des soins particuliers, pour lesquels il est difficile de trouver un spécialiste sans dépassement d'honoraires.

C'est une question plus large incluant aussi les mutuelles, qui remboursent une partie des dépassements d'honoraires, mais pèsent sur le budget des personnes handicapées. Je n'approuve pas le glissement insidieux de la prise en charge des soins par la solidarité nationale, vers des complémentaires toujours plus chères. Il est de plus en plus difficile d'accéder au système de soin et il devient courant pour les personnes handicapées d'être contraintes de s'adresser à un hôpital, pour des problèmes dentaires, visuels ou autres. Pour régler la question des dépassements, il faut arrêter de déshabiller la solidarité nationale et la remettre au premier plan. Les mutuelles gardent leur intérêt, mais à condition de rester accessibles. Je suis d'ailleurs scandalisé par certaines mutuelles, en fait des assurances, dont les cotisations sont fonction de l'utilisation que l'on en fait et qui au contraire de mutualiser les risques les individualisent, ce qui est complètement pervers et devrait être proscrit.

La désertification médicale inquiète également nombre d'usagers du système de santé. Qu'en est-il pour les personnes en situation de handicap ?

J-M B : La réponse théorique de la loi HPST, ce sont les maisons de santé, pour partie au moins. À condition d'être accessibles et relativement proches du domicile des personnes handicapées, puissent-elles se déplacer facilement, ce qui n'est pas toujours le cas. Pour l'instant, nous constatons surtout la suppression de services, mais sans qu'existe, à ce jour, de véritable maillage du territoire, permettant à chacun de disposer, près de chez lui, d'une réponse à ses besoins. Pour cette raison, mais aussi pour bénéficier des services d'accompagnement à la vie à domicile, certaines personnes handicapées se voient obligées de déménager vers les centres-ville. Face à la désertification médicale, la réponse consiste à s'assurer que la loi est appliquée dans toutes ses dimensions. Quand un service est supprimé quelque part, on n'est pas toujours assuré du remplacement.

Le CISS demande la recherche de nouvelles ressources, pour garantir le financement juste et solidaire d'un accès à des soins de qualité pour tous. Quelles pistes concrètes sont à privilégier ?

J-M B : La CSG me semble le dispositif le moins injuste, puisque son assiette est très large, mais le choix politique de ne pas augmenter les impôts interdit cette option… même si on voit que sont en fait créées d'autres taxes nouvelles qui sont souvent socialement plus injustes. Le débat sur les ressources du système de santé est toutefois plus vaste et plus politique, et l'association que je préside n'a pas à s'y engager. Néanmoins, le système est toujours pointé en déséquilibre et un certain nombre d'usagers sont volontiers présentés comme des fraudeurs. Si l'État doit évidemment lutter contre la fraude, il ne peut se contenter de la mettre en avant pour attaquer le cœur d'un système utile à beaucoup de personnes.

Ce que nous devons porter comme objectif prioritaire c'est que les ressources nouvelles doivent faire fonctionner la solidarité nationale, d'une façon ou d'une autre.

Car, à force d'affaiblir la protection de santé et sociale de chacun, certains besoins sont pris en charge trop tard. Il faut donc porter l'effort sur la dimension préventive du système qui doit cibler les personnes les plus exposées, et ne pas s'engager dans des actions de grande envergure, infructueuses et trop chères, comme récemment pour le vaccin antigrippal. Rétablir la solidarité nationale est un investissement pour la population. Avec d'autres organisations, nous avons lancé le mouvement « investir sur la solidarité », pour contrer l'idée stupide qui consiste à opposer les Français en leur faisant croire que les bien portants cotisent à perte pour les malades. Au contraire, défendre un système solidaire, c'est avoir l'assurance, pour vous-même ou l'un de vos proches, qu'en cas de nécessité, la société prendra en charge vos besoins de soins.

UN SYSTÈME SOLIDAIRE, C'EST AVOIR L'ASSURANCE QUE LA SOCIÉTÉ PRENDRA EN CHARGE VOS BESOINS DE SOINS

www.apf.asso.fr